

THESAURUS HARMONISE AMT - ACTIONS - VERSION 2018 - PRESANSE

N° LIGNE	A NIVEAU 1	B NIVEAU 2	C NIVEAU 3	D NIVEAU 3	E LIBELLE	F TEXTE	G PENIBILITE	H RISQUE PARTICULIER	I RISQUE GÉNÉRANT	J
1	agir vers l'entreprise				agir vers l'entreprise					
2	agir vers l'entreprise				agir vers l'entreprise					
3	agir vers l'entreprise	présenter le SIST à l'entreprise			présenter le SIST à l'entreprise		Art. L. 4622-2, Art. L 4622-2, 2°			
4	agir vers l'entreprise	présenter le SIST			présenter le SIST					
5	agir vers l'entreprise	informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels			informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels		Art. R. 4624-1, 8°			
6	agir vers l'entreprise	informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels			informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels					
7	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique		Art. R. 4624-1, 3°			
8	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique					
9	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide		Art. R. 4624-1, 3°			
10	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide		identifier le(s) danger dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide					
11	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température extrême		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température extrême		Art. R. 4624-1, 3°	1		
12	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : bruit		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : bruit		Art. R. 4624-1, 3°	1		
13	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : bruit		identifier le(s) danger dans l'entreprise : bruit					
14	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement de plain-pied		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement de plain-pied		Art. R. 4624-1, 3°			
15	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : déplacement de plain pied		identifier le(s) danger dans l'entreprise : déplacement de plain pied					
16	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement routier		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement routier		Art. R. 4624-1, 3°			
17	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : déplacement routier		identifier le(s) danger dans l'entreprise : déplacement routier					
18	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : éclairage		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : éclairage		Art. R. 4624-1, 3°			
19	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : éclairage		identifier le(s) danger dans l'entreprise : éclairage					
20	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : écran		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : écran		Art. R. 4624-1, 3°			
21	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : écrans		identifier le(s) danger dans l'entreprise : écrans					
22	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : électricité		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : électricité		Art. R. 4624-1, 3°			
23	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : électricité		identifier le(s) danger dans l'entreprise : électricité					
24	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin		Art. R. 4624-1, 3°			
25	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipements de travail, matériaux et engins		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipements de travail, matériaux et engins					
26	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : incendie, explosion		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : incendie, explosion		Art. R. 4624-1, 3°			
27	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : incendie, explosion		identifier le(s) danger dans l'entreprise : incendie, explosion					
28	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : local		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : local		Art. R. 4624-1, 3°			
29	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : locaux		identifier le(s) danger dans l'entreprise : locaux					
30	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)		Art. R. 4624-1, 3°	1		
31	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : travail avec force, soulèvement de charge, port de charge		identifier le(s) danger dans l'entreprise : travail avec force, soulèvement de charge, port de charge					
32	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : posture (pénible)		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : posture (pénible)		Art. R. 4624-1, 3°	1		
33	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : postures, mouvements répétitifs		identifier le(s) danger dans l'entreprise : postures, mouvements répétitifs					
34	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)		Art. R. 4624-1, 3°	1		
35	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement ionisant		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement ionisant					
36	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : rayonnements ionisants		identifier le(s) danger dans l'entreprise : rayonnements ionisants					
37	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement non ionisant		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement non ionisant		Art. R. 4624-1, 3°			
38	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : rayonnements non ionisants		identifier le(s) danger dans l'entreprise : rayonnements non ionisants					
39	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en hauteur		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en hauteur		Art. R. 4624-1, 3°			
40	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : travail en hauteur		identifier le(s) danger dans l'entreprise : travail en hauteur					
41	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)		Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
42	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vibration		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vibration		Art. R. 4624-1, 3°	1		
43	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger dans l'entreprise : vibration		identifier le(s) danger dans l'entreprise : vibration					
44	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : champs électromagnétiques		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : champs électromagnétiques		Art. R. 4624-1, 3°		1	
45	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages		Art. R. 4624-1, 3°	1		
46	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique		Art. R. 4624-1, 3°			
47	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique					
48	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique plomb		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique plomb		Art. R. 4624-1, 3°	1		
49	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique amiante		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique amiante		Art. R. 4624-1, 3°	1		
50	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique ACD		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique ACD		Art. R. 4624-1, 3°	1		
51	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)		Art. R. 4624-1, 3°	1		
52	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique		Art. R. 4624-1, 3°			
53	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique					
54	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4		Art. R. 4624-1, 3°	1		
55	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 2		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 2		Art. R. 4624-1, 3°		1	
56	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique		Art. R. 4624-1, 3°			
57	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel					
58	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail de nuit		identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail de nuit		Art. R. 4624-1, 3°	1		
59	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (posté,							

T H é S A U R U S		THESAURUS HARMONISE AMT - ACTIONS - VERSION 2018 - PRESANSE								
h a r m o n i s é s		Version 2018								
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT		
147	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	Art. R. 4623-1, 1°, e					
148	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux déplacements routiers	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux déplacements routiers						
149	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	Art. R. 4623-1, 1°, e					
150	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage						
151	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	Art. R. 4623-1, 1°, e					
152	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux écrans	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux écrans						
153	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	Art. R. 4623-1, 1°, e					
154	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité						
155	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	Art. R. 4623-1, 1°, g					
156	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipements de travail, matériaux et engins	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipements de travail, matériaux et engins						
157	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	Art. R. 4623-1, 1°, e					
158	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendies et explosions	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendies et explosions						
159	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	Art. R. 4623-1, 1°, e					
160	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux locaux	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux locaux						
161	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec manutention	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
162	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec force, soulèvement de charge, port de charge	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec force, soulèvement de charge, port de charge						
163	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
164	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux postures et mouvements répétitifs	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux postures et mouvements répétitifs						
165	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
166	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
167	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements ionisants	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements ionisants						
168	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	Art. R. 4623-1, 1°, e					
169	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements non ionisants	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux rayonnements non ionisants						
170	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	Art. R. 4623-1, 1°, e					
171	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur						
172	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	conseiller l'entreprise en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	Art. R. 4623-1, 1°, e	1	1			
173	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
174	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations						
175	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	Art. R. 4623-1, 1°, e				1	
176	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
177	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique			Art. R. 4623-1, 1°, e					
178	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique								
179	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
180	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
181	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
182	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
183	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique			Art. R. 4623-1, 1°, e					
184	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique								
185	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
186	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	Art. R. 4623-1, 1°, e	1				
187	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique			Art. R. 4623-1, 1°, e					
188	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel								
189	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail de nuit	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail de nuit	Art. R. 4623-1, 1°, h	1				
190	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8,3x8,5x8...)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8,3x8,5x8...)	Art. R. 4623-1, 1°, h	1				
191	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	conseiller l'entreprise en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	Art. L. 4622-2, 2°					
192	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en organisation de secours	conseiller l'entreprise en organisation de secours	Art. R. 4624-1, 5°					
193	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : surcharge ou sous-charge de travail ressentie	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : surcharge ou sous-charge de travail ressentie						
194	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)						
195	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail						
196	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : relation au travail et violence	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : relation au travail et violence						
197	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : éthique personnelle, conflit de valeur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : éthique personnelle, conflit de valeur						
198	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel et relationnel	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : insécurité dans l'emploi	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : insécurité dans l'emploi						
199	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle			Art. R. 4623-1, 1°, d					
200	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle								
201	agir vers l'entreprise	produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise		produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise	Art. R. 4624-1, 4°, 12°					
202	agir vers l'entreprise	produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise		produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise						
203	agir vers l'entreprise	donner avis à l'entreprise		donner avis à l'entreprise	Art. R. 4624-1, 4°, 6°, 10°, 12°					
204	agir vers l'entreprise	accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante		accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante						

N° LIGNE	A NIVEAU 1	B NIVEAU 2	C NIVEAU 3	D LIBELLE	E TEXTE	F PENIBILITE	G RISQUE PARTICULIER	H RISQUE GÉNÉRANT	J
220	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : déplacement routier	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : déplacement routier	Art. R. 4624-1, 3°				
221	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : déplacement routier	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : déplacement routier					
222	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : éclairage	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : éclairage	Art. R. 4624-1, 3°				
223	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : éclairage	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : éclairage					
224	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : écran	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : écran	Art. R. 4624-1, 3°				
225	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : écrans	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : écrans					
226	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : électricité	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : électricité	Art. R. 4624-1, 3°				
227	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : électricité	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : électricité					
228	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : équipement de travail, matériau et engin	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : équipement de travail, matériau et engin	Art. R. 4624-1, 3°				
229	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : équipements de travail, matériaux et engins	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : équipements de travail, matériaux et engins					
230	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : incendie, explosion	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : incendie, explosion	Art. R. 4624-1, 3°				
231	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : incendie, explosion	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : incendie, explosion					
232	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : local	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : local	Art. R. 4624-1, 3°				
233	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : locaux	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : locaux					
234	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : manutention manuelle de char	Art. R. 4624-1, 3°	1			
235	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : travail avec force, soulèvement de charge, port de charge	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : travail avec force, soulèvement de charge, port de charge					
236	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : posture (pénible)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : posture (pénible)	Art. R. 4624-1, 3°	1			
237	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : postures, mouvements répétitifs	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : postures, mouvements répétitifs					
238	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4624-1, 3°	1			
239	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : rayonnement ionisant	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : rayonnement ionisant	Art. R. 4624-1, 3°	1			
240	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : rayonnements ionisants	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : rayonnements ionisants					
241	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : rayonnement non ionisant	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : rayonnement non ionisant	Art. R. 4624-1, 3°				
242	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : rayonnements non ionisants	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : rayonnements non ionisants					
243	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail en hauteur	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail en hauteur	Art. R. 4624-1, 3°				
244	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : travail en hauteur	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : travail en hauteur					
245	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : milieu hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : milieu hyperbare (pression sup)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
246	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : vibration	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : vibration	Art. R. 4624-1, 3°	1			
247	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent physique	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : vibration	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : vibration					
248	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : champs électromagnétiques	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : champs électromagnétiques	Art. R. 4624-1, 3°		1		
249	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent physique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : chutes de hauteur lors des opé	Art. R. 4624-1, 3°	1			
250	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique		identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique	Art. R. 4624-1, 3°				
251	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent chimique		identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent chimique					
252	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique plomb	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique plomb	Art. R. 4624-1, 3°				
253	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique amiante	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique amiante	Art. R. 4624-1, 3°				
254	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique ACD	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique ACD	Art. R. 4624-1, 3°	1			
255	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent chimique CMR 1 ou 2 (CL	Art. R. 4624-1, 3°	1			
256	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique		identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique	Art. R. 4624-1, 3°				
257	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent biologique		identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : agent biologique					
258	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique groupe 3 ou 4	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4623-1, 1°, e	1			
259	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique groupe 2	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : agent biologique groupe 2	Art. R. 4623-1, 1°, e	1			
260	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel, relationnel et éthique		identifier le (s) danger pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel, relationnel et éthique	Art. R. 4624-1, 3°				
261	agir vers les salariés	identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel		identifier le (s) danger pour le(s) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel					
262	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail de nuit	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail de nuit	Art. R. 4624-1, 3°	1			
263	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8,3x8,5x8...)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8,3x8,5x8...)	Art. R. 4624-1, 3°	1			
264	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : surcharge ou sous-chARGE de travail ressentie	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : surcharge ou sous-chARGE de travail ressentie					
265	agir vers les salariés	identifier le (s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail avec forte charge émotionnelle (ex : empathie, contact avec personne en souffrance)	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : travail avec forte charge émotionnelle (ex : empathie, contact avec personne en souffrance)					
266	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail					
267	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : relation au travail et violence	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : relation au travail et violence					
268	agir vers les salariés	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : éthique personnelle, conflit de valeur	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : éthique personnelle, conflit de valeur					
269	agir vers les salariés	identifier le (s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : facteur organisationnel et relationnel et état	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : insécurité dans l'emploi	identifier le(s) danger(s) pour un (des) salarié(s) : insécurité dans l'emploi					
270	agir vers les salariés	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques		aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	Art. R. 4624-1, 3°				
271	agir vers les salariés	aider à l'évaluation du risque lié aux agents physiques		aider à l'évaluation du risque lié aux agents physiques					
272	agir vers les salariés	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'ambiance thermique	Art. R. 4624-1, 3°				
273	agir vers les salariés	aider à l'évaluation du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un salarié pour un salarié du risque lié aux ambiances thermiques / ambiances sèches / ambiances humides	aider à l'évaluation pour un salarié pour un salarié du risque lié aux ambiances thermiques / ambiances sèches / ambiances humides					
274	agir vers les salariés	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une température extrême	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une température extr	Art. R. 4624-1, 3°	1			
275	agir vers les salariés	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au bruit	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au bruit	Art. R. 4624-1, 3°	1			

THESAURUS HARMONISE AMT - ACTIONS - VERSION 2018 - PRESANSE

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER		J
367	366	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents physiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux vibrations	Art. R. 4624-1, autre	1		
368	367	agir vers les salariés	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents physiques	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux vibrations				
369	368	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques		conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre			
370	369	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents physiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	Art. R. 4624-1, autre		1	
371	370	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents physiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudage	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur	Art. R. 4624-1, autre	1		
372	371	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques		conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre			
373	372	agir vers les salariés	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques		conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques				
374	373	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
375	374	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
376	375	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
377	376	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
378	377	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques		conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	Art. R. 4624-1, autre			
379	378	agir vers les salariés	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques		conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques				
380	379	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
381	380	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	Art. R. 4624-1, autre	1		
382	381	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques		conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et relationnels	Art. R. 4624-1, autre			
383	382	agir vers les salariés	conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et relationnels		conseiller le(s) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et relationnels				
384	383	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail de nuit	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail de nuit		1		
385	384	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8,3x8,5x8...)	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail en équipes s	Art. R. 4624-1, autre	1		
386	385	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	conseiller un (des) salarié(s) en prévention de la consommation d'alcool et de dr	Art. L. 4622-2			
387	386	agir vers les salariés	produire des supports d'information, des procédures pour un (des) salarié(s)		produire des supports d'information, des procédures pour un (des) salarié(s)	Art. R. 4624-1, 8°, 10°, 12°			
388	387	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à la surcharge ou sous-charge de travail ressentie	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à la surcharge ou sous-charge de travail ressentie				
389	388	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié au travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)				
390	389	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à une faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à une faible latitude de décision dans l'organisation de son travail				
391	390	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à une faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux relations de travail et à la violence				
392	391	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à l'éthique personnelle, au conflit de valeur	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à l'éthique personnelle, au conflit de valeur				
393	392	agir vers les salariés	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels et re	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à l'insécurité dans l'emploi	conseiller un (des) salarié(s) en prévention d'un risque lié à l'insécurité dans l'emploi				
394	393	agir vers les salariés	produire des supports d'information, des procédures pour un (des) salarié(s)		produire des supports d'information, des procédures pour un (des) salarié(s)	Art. R. 4624-1, 8°, 10°, 12°			
395	394	agir vers les salariés	produire des supports d'information, des procédures pour le(s) salarié(s)		produire des supports d'information, des procédures pour le(s) salarié(s)				
396	395	agir vers la branche			agir vers la branche				
397	396	agir vers la branche			agir vers la branche				
398	397	agir vers la branche	présenter à la branche la santé au travail et le SIST		présenter à la branche la santé au travail et le SIST	Art. R. 4624-1, 8°, 9°			
399	398	agir vers la branche	informer la branche sur les risques professionnels		informer la branche sur les risques professionnels	Art. L. 4622-2			
400	399	agir vers la branche	informer la branche sur les risques professionnels		informer la branche sur les risques professionnels				
401	400	agir vers la branche	entrer en relation avec les préventeurs SIST de la branche		entrer en relation avec les préventeurs SIST de la branche	Art. R. 4624-1, 8°, 9°			
402	401	agir vers la branche	identifier - caractériser pour la branche		identifier - caractériser pour la branche les situations de travail	Art. L. 4622-2			
403	402	agir vers la branche	identifier - caractériser pour la branche		identifier - caractériser pour la branche				
404	403	agir vers la branche	aider la branche à évaluer		aider la branche à évaluer les risques professionnels	Art. L. 4622-2			
405	404	agir vers la branche	aider la branche à évaluer		aider la branche à évaluer				
406	405	agir vers la branche	conseiller la branche		conseiller la branche	Art. L. 4622-2			
407	406	agir vers la branche	conseiller la branche		conseiller la branche				
408	407	agir vers la branche	aider la branche à la mise en œuvre		aider la branche à la mise en œuvre	Art. R. 4624-1, 8°, 9°			